

EcoLogicAction 71 et les associations soussignées

Lieu dit Tavaseau

71250 Flagy

Mail : contact@ecologicaction71.fr

A l'attention de M. Gabriel Laithier,
Président de la Commission d'enquête
du SRADDET
Région Bourgogne Franche-Comté
4, square Castan – CS 51857
25031 Besançon Cedex

Fait à Flagy, le 27 décembre 2019

Objet : Demande de prolongation de l'enquête publique du projet SRADDET de Bourgogne-Franche-Comté.

Monsieur le Président,

Le projet de SRADDET de la Région Bourgogne-Franche-Comté est, depuis le 9 décembre 2019 et jusqu'au 16 janvier 2020, soumis à enquête publique.

Nous, les associations soussignées, qui œuvrons chaque jour pour la protection de l'environnement et de la qualité de vie, souhaitons contribuer à son élaboration, conscientes qu'à travers ce schéma régional, c'est l'avenir de la Région pour les 30 prochaines années qui est ici à construire et son futur développement à réinventer face aux enjeux climatiques, environnementaux et sociétaux auxquels nous et nos enfants sommes confrontés.

Le schéma régional proposé couvre de vastes domaines, des transports au numérique, de l'énergie à l'aménagement du territoire, du climat à la biodiversité, mais aussi la santé et l'accès aux services publics. Il couvre également un vaste territoire, très diversifié de 47 784 km².

Il n'est donc pas surprenant que le dossier de présentation qui l'accompagne puisse comprendre 38 sous-dossiers, pour un total de 3227 pages, sans compter les autres schémas, plans et stratégies auxquels il renvoie. Or la durée de l'enquête publique (39 jours) est bien trop restreinte pour permettre l'élaboration d'une analyse complète d'un tel dossier, notamment pour des associations relevant essentiellement du bénévolat.

Pour cette raison et compte tenu de la complexité et de l'importance des sujets à prendre en compte, à analyser et commenter tout en consultant nos adhérents, cela à cheval sur les vacances de Noël et du Jour de l'an, **nous vous serions reconnaissants de bien vouloir proroger la durée de l'enquête publique d'une durée de 30 jours**, comme vous l'autorise

l'article R.123-6 du Code de l'Environnement, afin d'assurer la plus grande participation à l'élaboration de ce projet d'avenir.

Vous priant de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

Eric Daillie
Président
EcoLogicAction 71

Associations cosignataires :

Alerte Citoyenne Communauté Urbaine (ACCU) – Dany Pouillet, Présidente.

Autun Morvan Ecologie (AME) – Marie Bixel, Porte-parole

Association Ornithologique et Mammologique de Saône-et-Loire (AOMSL) – Joël Minois, Président

Association pour la Restauration et la Protection de l'Environnement Naturel du Tonnerrois (ARPENT) – Raphaël Darley, Porte-parole membre du Conseil collégial

Confédération des associations de Protection de l'Environnement et de la Nature de Saône-et-Loire (CAPEN 71) – Thierry Grosjean, Porte-parole membre du Conseil collégial

France Nature Environnement Bourgogne (FNE Bourgogne) – Catherine Schmitt, Présidente

Vigilance Nature Environnement Bresse Revermont (VNEBR) – Jean-Paul Verguet, Président.

Yonne Nature Environnement (YNE) – Catherine Schmitt, Présidente